Le dispositif de formation par apprentissage "spécialité Mécanique" de l'UTC

doit permettre aux candidats potentiels (extérieurs à l'UTC) de

- connaître l'existence de la section
  - communication auprès des IUT/BTS que l'on souhaite viser
  - communication sur les salons étudiants
  - communication interne UTC (TC)
  - Communication dans les lycées
- accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
  - page de description sur le site web apprentissage accessible sur le site de l'UTC
  - fiche descriptive papier envoyée avec le dossier d'admission et distribuée lors des opérations de communication
  - information/orientation N1 au niveau de l'accueil/admission de l'UTC
  - information/orientation N2 assuré par la section
- accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
  - lien vers infos légales et réglementaires depuis le site apprentissage
- connaître les modalités d'admission et de candidature dans la section
  - Page modalités et calendrier d'admission dans le site App
  - modalités de candidature et critères d'admission apprentissage dans le Livret admission UTC
  - Description des modalités de candidature et des critères d'admission dans les fiches des opérations de communication
- d'être conseillé avant une éventuelle candidature
  - information/orientation N1 au niveau de l'accueil/admission de l'UTC
  - Information/orientation N2 assuré par la section
- Candidater
  - ?
- suivre la procédure d'admission à l'UTC et dans la section
  - pré-sélection sur dossier des candidats conseillés par l'UTC et candidats à l'apprentissage
  - entretiens coordonnés UTC/Apprentissage (même jour) pour les candidat conseillés à l'UTC
  - Programmation d'entretiens spécifiques pour les candidats passant leur entretien en dehors de Compiègne
  - Procédure de coordination des admission UTC/Apprentissage
- être informé régulièrement de leur admission UTC/section
  - Procédure de coordination des admission UTC/Apprentissage

doit permettre aux candidats potentiels (admis à l'UTC) de

- connaître l'existence de la section
- accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
- accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
- connaître les modalités d'admission dans la section
- Connaître les modalités de candidature
- d'être conseillé avant une éventuelle candidature
- Candidater
- avoir accès à la liste des offres de contrat d'app. proposées par l'UTC
  - Liste des offres diffusée par mails aux candidats retenus
- postuler aux offres proposées et suivre la procédure de recrutement de l'entreprise
  - feuille de choix des offres par ordre de priorité envoyée par le candidat à la section
  - procédure permettant de départir les candidats sur les offres
- proposer une autre offre que celles proposées par l'UTC (sous condition de validation de la section)
  - information sur le critères de sélection des entreprises
  - entretien avec le service RH de l'entreprise pour valider l'offre et le contrat
- mener sur un statut étudiant si aucun poste n'a été trouvé
  - critères d'admission identiques à l'admission UTC
  - basculement sur un statut étudiant début octobre
- intégrer la section apprentissage après 1 semestre ou une année de branche
  - ?

doit permettre aux rH des entreprises de

- **recruter des ingénieurs en mécanique de l'UTC par la voie de l'apprentissage**
  - connaître l'existence de la section
  - accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
  - accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
  - connaître les modalités d'admission à l'IRFA
  - communiquer sur leurs métiers
  - proposer des offres de poste
  - recevoir les CV des candidats intéressés
  - procéder aux entretiens de recrutement
  - contractualiser avec l'apprenti, l'UTC et l'IRFA
  - connaître les modalités de subvention de l'apprentissage
  - financer la formation de l'apprenti

à la section de

- d'accéder à l'ensemble des informations concernant les apprentis
- gérer les contacts industriels et diversifier une trajectoire de la communication et de la nature des partenariats entre ces partenaires et l'UTC
- Communiquer avec les différents acteurs du dispositif
- valider les orientation stratégiques et les choix opérationnels
- mutualiser des documents avec d'autres acteurs

Région

- Région verse 12% du coût annuel d'un apprenti
- aides aux entreprises qui prennent des apprentis
  - développement des entreprises
  - image de la Picardie

à l'IRFA AP/SUP de

- récupérer des ressources via la taxe d'entreprises non Picardies
- être un interlocuteur privilégié des entreprises et des étudiants intéressés par l'apprentissage
- être un vecteur de communication pour la région
- coordonner l'apprentissage au niveau régional
- suivre les comptes de l'apprentissage UTC
- suivre les états de présence des apprentis, des maîtres d'apprentissage

au Service de la valorisation et des partenariats de

- Connaître les nouveaux contacts apportés par l'apprentissage
- Connaître les montants de taxe négociable dans le cadre de l'apprentissage
- Communiquer à la section les montants de taxe versés par ces mêmes partenaires hors cadre apprentissage

aux services administratifs de l'UTC (admissions, scolarité, service financier, etc.) de

- **intégrer les données administratives liées par l'apprentissage en perturbant le moins possible le processus standard**
  - Procédures de fonctionnement et d'interface avec les services administratifs de l'UTC
    - centralisation des problèmes administratifs liés à l'apprentissage (interlocuteur unique et identifié)

doit permettre à l'UTC de

- **Obtenir le diplôme de l'UTC par la voie de l'apprentissage**
  - Contractualiser son statut d'apprenti avec l'UTC, l'entreprise et la CFA
    - contrat de formation signé par les 4 parties prenantes (UTC, IRFA, Entreprise, Apprenti)
  - effectuer une période en entreprise au cours des 2 premiers mois du contrat d'apprentissage
    - planning de l'année 1 commençant par une semaine minimum en entreprise
    - Signature du contrat avant le mois d'août
  - pouvoir gérer les problèmes de loyer liés à l'éventuel nécessité d'avoir un double logement
    - Solution proposée par l'entreprise (logement ou compensation financière)
    - Facilité d'accès aux logements du CROUS
  - avoir un salaire mensuel respectant les grilles établies pour un contrat d'apprentissage ingénieur
    - Information des apprentis (plaquette)
  - remplir les conditions d'obtention du diplôme à l'issue des 3 années d'apprentissage
    - nombre d'ECTS UTC (120)
      - Dispositif pédagogique prévoyant un nombre d'ECTS supérieur à 120 pour gérer la non validation éventuelle de certains enseignements
      - tutorat transversal (motivation, assistance, aide à l'organisation, etc.)
      - Dispositif de rattrapage ?
    - nombre d'ECTS entreprise (60)
      - Validation des compétences attendues dans le cadre de l'entreprise
    - niveau de langue
      - UV de langues suivies pendant l'année 1
      - Module de langue individualisé en années 2 et 3
      - passage du TOEIC au retour de la période à l'étranger
    - proportion CSM?, proportion SHS...
      - dispositif intégrant cette dimension
  - disposer des moyens matériels nécessaires à la réalisation des activités pédagogiques demandées
    - Salles informatiques adaptées aux besoins des AP
    - Logiciels adaptés aux besoins des AP
    - Salles de cours adaptées
    - Salles adaptées aux besoins des travaux par projet
    - Salle libre service pour travailler en dehors des heures encadrées
    - Moyens informatiques permettant de travailler pendant les périodes en entreprise
    - Tutorat d'apprentissage
  - construire leur parcours de formation
    - Information et orientation personnalisée en S1 et S2 pour le choix des UV
    - conseils du tuteur enseignant/ maître d'apprentissage
    - choix du parcours (conception ou industrialisation) courant S2
  - acquérir les compétences nécessaires à l'exercice leur métier d'ingénieur en mécanique (à l'UTC et en entreprise)
    - Référentiel de compétences à acquérir
    - Répartition de l'acquisition de ces compétences entre l'UTC et l'entreprise
  - Gérer au mieux les difficultés liées à l'alternance
    - surcharge
      - sélection des candidats sur leur motivation et leur capacité à gérer cette surcharge
      - Sensibilisation lors du séminaire d'accueil ou pb de charge
      - aide à l'organisation et à la gestion du temps (tuteur ou section ?)
        - identification des moments critiques de la formation
        - planification du travail personnel
    - différence de culture UTC/Entreprise
      - Accompagnement transverse
        - sensibilisation à la différence de culture UTC/Entreprise lors du séminaire d'accueil
        - Contact personnalisé avec le tuteur ou maître d'app. au retour des périodes en entreprise
        - Contact personnalisé avec le maître d'apprentissage au retour des périodes à l'UTC
        - Séances de régulation de groupe en début et fin de période UTC sur les années 2 et 3
      - adaptation de la pédagogie (plus de lien avec les problématiques de l'entreprise
        - Ateliers projets (sujets provenant de demandes des industriels)
        - Modules Spécifiques TSH (remis sur les problématiques professionnelles des apprentis)
        - Enseignants semaitraités aux problématiques de l'alternance
  - réaliser un "stage" à l'étranger d'une durée de 3 mois minimum.
    - sélection des entreprise capables d'offrir cette possibilité
    - Période prévue et organisée tôt dans le cursus
      - fiche descriptive de la mission (lieu, durée, service, activités, objectifs, jugement, etc.) validée par l'UTC, en fin d'année 2
    - Adéquation du niveau de langue de l'apprenti
  - obtenir le même diplôme que les autres ingénieurs UTC
    - avoir un niveau d'employabilité au moins égale à celui des ingénieurs UTC GM/GSM
      - culture UTC
        - Année 1 commune
        - choix des enseignements
      - niveau scientifique et technique
        - mode de base commun (année 1)
        - modules spécifiques ayant un niveau scientifique et technique équivalent à celui des UVA
      - Expérience en entreprise
        - Expérience en entreprise plus longue que celle d'un étudiant traditionnel
        - Deux contrats professionnels dont 1 à l'international
        - assurance de fin de parcours
      - Validation ECTS
        - nombre identique d'ECTS à obtenir
        - même répartition UTC/entreprise
      - modalité de recrutement des entreprises
        - stages
        - apprentissage
      - secteurs industriels
        - proposer une offre diversifiée
  - communiquer avec les autres acteurs du dispositif
    - section
      - Tutorat
      - Régulation du groupe (SEX année 2 et 3)
      - temps informels (déjeuner RU bimensuels année 1)
      - mail, tél
    - tuteur
      - Visites
      - entretiens individuels
      - visites en entreprise
      - temps informels (déjeuner RU bimensuels année 1)
      - mail, tél
    - maître d'apprentissage
      - Tutorat
      - entretiens individuels
      - suivi de l'activité au quotidien
    - autres apprentis
      - temps informels organisés (déjeuner RU bimensuels année 1)
      - liste des contacts ?
      - temps informel non géré...
      - régulation du groupe (SEX année 2 et 3)
      - APs année 3
      - enseignements (temps encadré et travail personnel)
    - étudiants UTC
      - semaine d'intégration
      - séminaires
      - associations
      - enseignements année 1 (temps encadré et travail personnel)
      - ?
  - Valider l'acquisition de ses compétences au fur et à mesure de son avancement dans le cycle d'ingénieur
    - validation des enseignements
    - positionnement dans le référentiel de compétences
    - tableau de bord du livret
    - portfolio ?

doit permettre aux tuteurs UTC de

- accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
  - page de description sur le site web
  - Présentation de la section lors du séminaire de sensibilisation des tuteurs (+ support diffusé)
- accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
  - lien vers infos légales et réglementaires depuis le site apprentissage
- connaître leur rôle dans le dispositif
  - Présentation du rôle du tuteur et des caractéristiques de l'alternance lors du séminaire de sensibilisation des tuteurs (+ support diffusé)
  - Guide du tuteur
- communiquer avec les autres acteurs du dispositif
  - apprenti
    - livret
    - entretiens individuels
    - temps informels (déjeuner RU année 1)
    - visites en entreprise
    - mail, téléphone
  - maître d'apprentissage
    - livret
    - Visites en entreprise
    - séminaire annuel
    - mail, téléphone
  - section
    - séminaire de sensibilisation des tuteurs
    - réunions de régulation des tuteurs
    - temps informels (déjeuner RU année 1)
    - séminaire annuel des maîtres d'apprentissage
    - livret
    - mail, téléphone
  - autres tuteurs
    - séminaire de sensibilisation des tuteurs
    - réunions de régulation des tuteurs (année 1)
    - réunions de régulation de l'équipe pédagogique (années 2 et 3)
    - temps informels organisés (déjeuner RU année 1)
    - temps informels non gérés
    - ?
- suivre l'acquisition des compétences de l'apprenti
  - suivi proactif côté UTC
    - onglet évaluation UTC du livret (Aide + notes indéfinissables)
    - tableau de bord du livret
    - échanges avec l'apprenti
    - Mise en place d'actions de régulation avec l'apprenti si nécessaire
    - échanges avec la section
    - participation (lors du séminaire d'accueil des maître d'apprentissage) à la formalisation des objectifs d'acquisition de compétences et à leur diffusion sur les différentes périodes
  - suivi côté entreprise
    - Visite en entreprise
    - Onglet évaluation Entreprise du livret (validation du CR de visite)
    - Tableau de bord du livret
    - échanges avec l'apprenti
    - échanges avec le maître d'apprentissage
- mettre en oeuvre ou solliciter des actions de régulation en cas risque de non acquisition des compétences dans la durée du contrat
  - réunions de régulation des tuteurs (année 1)
  - Réunions de régulation de l'équipe pédagogique (années 2 et 3)
  - échanges avec la section
- S'obliger en entreprise par an
  - remplir les obligations légales liés à l'apprentissage
  - onglet évaluation Entreprise du livret
  - information et relance de la part de la section
- valoriser leur mission de tutorat
  - valorisation en UTP
  - ou
  - valorisation en prime pédagogique
- être remboursés pour les frais occasionnés par leur activité de tuteur (déplacements, etc.)
  - Modèle d'ordres de mission fourni par la section
  - work flow de l'ordre de mission

doit permettre aux apprentis de

- accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
  - page de description sur le site web
- accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
  - liens vers infos légales et réglementaires depuis le site apprentissage
- connaître l'existence de la section
  - mail d'information des enseignants responsables d'UV auxquels des apprentis sont inscrits
  - Présentation/information aux instances (Bureaux GM/GSM, CEAV, etc?)
- connaître les apprentis présents dans leur UV
  - mail d'information des enseignants responsables d'UV auxquels des apprentis sont inscrits
- communiquer avec la section si besoin
  - mail d'information des enseignants responsables d'UV auxquels des apprentis sont inscrits
- communiquer les notes obtenues par les apprentis aux médiateurs/parrains à la section
  - ?

enseignants impliqués dans la formation par apprentissage

- année 1
- années 2 et 2 + AP année 1
  - s'impliquer dans un projet innovant
  - Connaître les spécificités de la section apprentissage Mécanique et les problématiques liés à l'alternance
  - Développer un contact privilégié avec les entreprises
    - présentation de la section (+ support diffusé)
    - sensibilisation aux spécificités de l'alternance
    - Contact direct avec les industriels dans le cadre de la conception et mise en oeuvre des AP
    - possibilité de faire intervenir des professionnels dans les modules
    - Élargissement du réseau par l'arrivée de nouveaux contacts liés à l'apprentissage (maîtres d'apprentissage, etc.)
    - Communication sur les potentialités en termes de recherche et d'innovation et prospection pour d'éventuels partenariats
  - mettre en oeuvre des pédagogies actives
    - séances de sensibilisation sur les pédagogies actives
    - ateliers de conception des modules spécifiques et AP
    - exploitation du ré-engineering dans le cadre des enseignements existants
  - gérer leur charge d'enseignement globale
    - valorisation des heures d'enseignement apprentissage en UTP (cb = 1,75 UTP)
    - quid des ECC ayant déjà dépassé leur forfait ?
    - recrutements permettant de gérer la charge d'enseignement sur les départements concernés
  - communiquer avec les autres acteurs du dispositif
    - enseignements encadrés
      - liste des contacts ?
      - téléphone, mail
    - apprentis
    - séminaires de sensibilisation
    - section
      - réunions de régulation de l'équipe pédagogique
      - mail, tél
    - tuteurs ?
      - mail, tél
      - ?
  - dispenser leur enseignement dans de bonnes conditions de disponibilité des apprentis
    - régulation de groupe des apprentis à leur retour de l'entreprise
    - accompagnement personnalisé des apprentis par les tuteurs
    - prise en compte des problématiques des apprentis en entreprise dans le cadre des enseignements
  - mettre à disposition des apprentis des supports pédagogiques intégrés et structurés
  - valider l'acquisition des connaissance/compétences par les apprentis dans le cadre de leur module/AP
    - évaluation comprise dans les heures allouées à l'enseignement
    - modèles d'évaluations définies en amont
  - valider administrativement l'acquisition des ECTS par l'apprenti
    - ?

doit permettre aux maîtres d'apprentissages de

- **transférer une partie de ses compétences, de ses valeurs et de sa culture de l'entreprise dans le cadre d'une relation professionnelle s'inscrivant dans la durée**
- accéder à un descriptif de la section (contenus, formats, etc.)
  - page de description sur le site web
  - présentation de la section lors du séminaire d'accueil (+ support diffusé)
- accéder aux informations légales et réglementaires concernant l'apprentissage
  - liens vers infos légales et réglementaires depuis le site apprentissage
- connaître leur rôle dans le dispositif
  - séminaire d'accueil Maître d'apprentissage
  - guide du maître d'apprentissage
- communiquer avec les autres acteurs du dispositif
  - apprenti
    - livret
    - entretiens individuels
    - suivi de l'activité au quotidien
  - tuteur
    - livret
    - visites du tuteur en entreprise
    - séminaire annuel
    - téléphone, mail
  - section
    - livret
    - séminaire annuel
    - téléphone, mail
  - autres maîtres d'apprentissage
    - séminaire annuel
  - ?
- suivre l'acquisition des compétences de l'apprenti
  - suivi proactif côté entreprise
    - objectifs d'acquisition de compétences formalisés et décrivés sur les différentes périodes en entreprise
    - liste des activités à réaliser par l'apprenti formalisé pour chaque période en entreprise
    - Évaluation des activités et de l'atteinte des objectifs à la fin de chaque période
    - régulation et ajustement pour les périodes suivantes
  - suivi côté UTC
    - onglet évaluation UTC du livret
    - tableau de bord du livret
    - échanges avec l'apprenti
    - échanges avec le tuteur
    - échanges avec la section
- connaître les moyens, compétences et projets de l'UTC dans le domaine de la mécanique
  - plaquette recherche/innovation communicable lors du séminaire d'accueil
  - visite des infrastructures lors du séminaire année 2
  - présentation de projets de recherche/innovation susceptibles de les intéresser lors des séminaires
- bénéficier d'une capacité d'innovation adossée aux compétences et à l'infrastructure de l'UTC
  - sujets de AP (utilisation des infrastructures et compétences UTC pour résoudre des pb de l'entreprise)
  - regard et apports du tuteur
  - regard de l'apprenti et lien avec les enseignants-chercheurs